

COMMUNE DE PLEYBER CHRIST
SEANCE ORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 NOVEMBRE à 18H30

L'an **deux mil quinze** le **26 novembre à 18h30**

le Conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Piriou maire,

Étaient présents : Piriou Thierry, Gaouyer Nathalie, Fer Michel, Larhantec Danièle, Croguennec Jean-François, Parcheminal Marie Claire, Zouaillec Yvon, Jacq Christian, Dilasser Martine, Da Silva Maria des Lourdes, Quere Joël, Rodde Sylvie, Péran Bruno, Vieillard Marie Claude, Goulhen Géraldine, Crenn Gilles, Inizan Frédéric, Le Bozec Sandrine, Kerguillec Julien, Hameury Eddie.

Absent : Huet Joël, arrivé à 18h50

Secrétaire de séance : Marie Claire Parcheminal *a été élue secrétaire*

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant au conseil municipal qu'il a reçu le 21 novembre la démission de deux conseillères municipales. Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il en a immédiatement pris acte et en a informé le Sous-préfet. L'effectif du conseil municipal est donc composé dorénavant de 21 membres.

- Projet Urbain Partenarial rue de Kéravel

Dans le cadre du projet de division de la parcelle ZP n° 150 p, pour la création d'un lotissement de 14 lots rue de Kéravel à Pleyber-Christ, des travaux d'extension du réseau Eaux Usées sont nécessaires.

En application des dispositions des articles L 332-11-3 et L 332-11-4 du code de l'urbanisme il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un Projet Urbain Partenarial (PUP) avec Mr Bernard CORRE et Mme Chantal HUET demandeurs, domiciliés respectivement n° 22 rue de Kéravel et n° 35 rue François Coat à Pleyber-Christ

La présente convention de Projet Urbain Partenarial a pour objet la prise en charge financière de l'extension de réseau eaux Usées dont la réalisation par la commune, est rendue nécessaire par le projet d'un lotissement sur la parcelle ZP n° 150 p pour l'aménagement de 14 lots rue de Kéravel. Le montant des travaux d'extension du réseau assainissement s'élève à 23 000 € HT

A terme, le périmètre aménagé de cette opération concerne la parcelle ZP n° 150 partielle pour une contenance totale de 9 855 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la convention de Projet Urbain Partenarial avec Mr Bernard CORRE et Mme Chantal HUET

- Indemnité de receveur municipal

Madame Gaëlle de Doujet Despert a été remplacée dans ses fonctions de receveur municipal par Monsieur Christian LE BORGNE . Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983, il convient de reprendre une nouvelle délibération lors de changement de comptable du trésor

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à L'UNANIMITÉ d

Décide d'attribuer au receveur municipal , le **taux maximum** de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

- Contrat Enfance Jeunesse (autorisation à signer)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que le contrat enfance jeunesse, signé en partenariat avec la Caf, est arrivé à échéance au 31 décembre 2014.

Un nouveau CEJ va être signé avec la CAF pour la période 2015-2018 et pour ce faire, une autorisation du conseil lui est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, donne délégation à, monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat enfance jeunesse 2015-2018."

- Cession de terrain par Morlaix communauté au profit de la commune

Suite à l'aménagement de la zone de la Justice , certaines emprises aménagées par Morlaix Communauté constituent des voies ouvertes à la circulation. Il s'agit de procéder à l'intégration de ces voies dans le domaine public communal

Morlaix communauté décision B15—049 a donné un avis favorable à cette rétrocession pour un euro symbolique frais d'acte à la charge de Morlaix Communauté

Parcelles concernées : ZE 188 pour 620 m², ZE 139 pour 142m², ZP 276 pour 86 m²

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Accepte la rétrocession des emprises foncières sus mentionnées**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les actes ainsi que tout document à intervenir**

- Subvention « les bistrots de l'histoire »

L'association « les bistrots de vie en pays briochin » a réalisé, à la demande de la commune une soirée témoignages sur le vin et la pomme de terre, deux activités économiques qui ont marqué le passé de Pleyber-Christ. Cette soirée co-animée par Gerard Alle, écrivain journaliste et a rassemblé une petite centaine de personnes le 23 octobre à la salle des fêtes.

Afin de couvrir les dépenses engagées par l'association, sonorisation, éclairage, animation, musique, illustrations des propos, la commune propose de leur attribuer une subvention de 3200 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Attribue une subvention de 3 200 € à l'association « Les bistrots de vie en Pays Briochins »**
- **FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.**

- Décisions modificatives budgétaires

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
040	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	509,47
040	2802	Frais liés à la réalisation des documents d'u...	1 263,43
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 500,00
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisati...	1 772,90

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
16	1643	Emprunts en devises	-1 772,90
040	2313	Constructions	-10 000,00
011	61521	Terrains	-3 500,00
012	64162	Emplois d'avenir	-1 772,90

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Décide des virements de crédits sus indiqués**

- Garantie d'emprunt Aiguillon Construction, réalisation de 6 logements rue des vignes

Aiguillon construction va réaliser 6 logements sociaux (rue de la grappe fleurie). 2 T3 et 4 T4

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Il est demandé au conseil municipal d'accorder sa garantie à 50 % du montant

Vu le contrat de prêt N° 39077 en annexe signé entre Aiguillon Construction, ci après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Article 1 L'assemblée délibérante de la commune de PLEYBER-CHRIST accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 646 210 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions dudit contrat de prêt N° 39077 constitué de 4 lignes de prêt .

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

Article 2 La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

- Admissions en non valeur service assainissement

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 19 octobre 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité ,

Article 1 Décide de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recette du service assainissement

R 1 252 exercice 2009 pour un montant de 124.67

L'Etat 163 8180215 /2015 pour un total de 373.92 €

Article 2 Dit que le montant total de ces titres s'élève à 498.59 €

Article 3 Dit que les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours du service assainissement

- Dénomination du parking face à l'espace Guevel

Dénomination de voie

Le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne friche GUEVEL, il convient, pour des raisons de bonne organisation de l'adressage, de distribution des secours et d'accessibilité en général de dénommer la (les) voie(es) issues de du projet décrit ci-avant.

Le parking aménagé sur l'emplacement de l'ancien atelier des établissements GUEVEL

Quartier : GUEVEL - RUE DE LA REPUBLIQUE

Dénomination proposée : **PARK BIHAN**

Ce parking est ainsi dénommé en référence à "EUR PARK" grande parcelle aujourd'hui construite et occupée par l'école Saint Pierre, et à l'ancien presbytère dénommé "TY PARK" à l'arrière du nouveau parking.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité ,

Adopte les dénominations proposées :

Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires.

- Enquête publique ICPE Ste Sève

Par arrêté du 24/08/2015, le Préfet du Finistère a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 21 septembre au 22 octobre inclus.

L'enquête publique vise à autoriser la société ASTRHUL à exploiter un centre de tri, de transit, de regroupement et de traitement des déchets dangereux ZA de Penprat à Sainte Sève. Le territoire de la commune est compris dans le rayon d'enquête publique,

Après avoir entendu les explications

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Donne un avis favorable à l'exploitation par la STE ASTRHUL d'un centre de tri , de transit et de traitement des déchets dangereux**

- Rapport d'activité 2014 Morlaix communauté

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du rapport d'activité 2014 de Morlaix communauté et revient sur les grands dossiers élaborés dans le cadre de l'intercommunalité

Le rapport d'activité a fait l'objet d'une transmission par voie dématérialisée à l'ensemble du conseil municipal.

Conformément à la loi Chevènement du 12 juillet 1999, ce compte rendu d'activité a été présenté en séance plénière et est disponible à la consultation

- Projet Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Conseil de Communauté a pris acte des objectifs poursuivis dans le SDCI 2015-2021 pour le département du Finistère :

- proposer une évolution des périmètres actuels des EPCI, afin d'en accroître la taille conformément aux orientations de la loi,
- réduire le nombre des syndicats intercommunaux, en particulier dans le domaine de l'eau pour faire suite au schéma départemental d'alimentation d'eau potable adopté par l'assemblée départementale le 30 janvier 2014.

Concernant les propositions impactant plus particulièrement le territoire de Morlaix Communauté, le Conseil de Communauté a émis un avis défavorable, à l'unanimité, sur les propositions concernant les syndicats intercommunaux d'eau potable et d'assainissement collectif, les syndicats mixtes, le syndicat intercommunal de voirie.

Le Conseil de Communauté considère que l'échéance de 2017 pourrait être utilement envisagée pour les transferts de compétences concernés mais dans le même temps affirme que les conditions de ces transferts doivent être étudiées dans le cadre général des transferts de compétences.

S'agissant des compétences incendie et secours, le Conseil de Communauté acte la dissolution effective des syndicats concernés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Suit la position de Morlaix** Communauté quant aux orientations proposées par la Préfecture du Finistère dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Point sur l'arrivée des réfugiés

Depuis le 18 novembre, la commune accueille des réfugiés en attente de statut de demandeurs d'asile au centre d'hébergement du Brug

L'accueil des réfugiés étant une compétence d'Etat, la collectivité sollicite auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale une subvention afin de financer les frais relatif à l'hébergement, à la restauration et au gardiennage des locaux , le temps de la présence du groupe de réfugiés

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Sollicite une subvention de 23 000 € auprès de la DDCS du Finistère**

Par ailleurs, Monsieur Le Maire remercie l'ensemble des élus , des services et de la population qui s'est impliquée dans cette démarche solidaire de quelque manière que ce soit. Le groupe actuellement composé de 17 hommes arrivés de Calais est encadré administrativement par l'association COALIA. Chacun d'entre eux va déposer dans les semaines à venir un dossier de demande d'asile. Après une semaine passée à leurs côtés, ils ont sollicité l'envie d'apprendre le Français. Contact a été pris avec l'association Paroles de Morlaix va mettre en place des ateliers adaptés (1 ou 2 apprenants) .

Une rencontre est prévue samedi 28 au brug . Il sera possible d'échanger et de discuter. Afin de développer leur mobilité, il est possible de mettre à leur disposition des vélos.

Sécurité routière

Joël Quéré délégué sécurité routière à rendu compte à l'assemblée de la journée qu'il a passé à l'école de gendarmerie de Chateaulin et ou il participé à divers ateliers.

Téléthon,

Il se déroulera le samedi 5 décembre à la salle du Bot On , pour cause d'élections Régionales. Martine Dilasser est en charge de l'organisation